





ESSENTIAL PLAN

EN BREF


**NOUVEAU EN 2021:
PRIME DE 0 \$ ET
TOUS LES PLANS
INCLUENT
L'OPHTALMOLOGIE
ET LE
DENTAIRE.**

Comment souscrire ?

 nystateofhealth.ny.gov
OU

 1 855 355 5777 ou
téléscripteur :
1 800 662 1220

OU

 Avec l'assistance gratuite
d'un conseiller certifié
près de votre domicile ou
de votre travail.

Puis-je bénéficier d'un service d'assistance dans ma propre langue ?

Un service d'assistance dans votre propre langue est disponible par téléphone et en personne.

Quand puis-je souscrire à un régime ?

Vous pouvez souscrire à l'Essential Plan toute l'année.

Le NY State of Health est en conformité avec les lois étatiques et lois fédérales en vigueur en matière de droits civils, et ne pratique aucune discrimination pour des raisons de race, de couleur, d'origine nationale, de croyance/religion, d'âge, de sexe, de situation matrimoniale/familiale, de casier judiciaire, de condamnation(s) au pénal, d'identité de genre, d'orientation sexuelle, de facteurs génétiques prédisposants, de statut militaire, de statut de victime de violences domestiques et/ou de représailles.

Qu'est-ce que l'Essential Plan ?

Un régime de soins destiné aux New-Yorkais sans prime pour ceux qui se qualifient. Et offre les mêmes prestations essentielles.

Qui peut y souscrire ?

Les personnes à faibles revenus n'ayant pas droit à Medicaid ou Child Health Plus.

Taille du foyer	Revenu maximal
1	\$25,760
2	\$34,840
3	\$43,920
4	\$53,000

Quels sont les tarifs ?

La cotisation mensuelle est de 0 \$ pour ceux qui se qualifient.

Autrement, comment ce régime me permet-il d'économiser de l'argent ?

Comme il n'y a PAS DE FRANCHISE, ce régime paie vos soins de santé immédiatement.

Les prestations dentaires et ophtalmologiques sont incluses sans partage des coûts.

Vous bénéficiez de SOINS PRÉVENTIFS GRATUITS comme les examens et les dépistages habituels chez le médecin permettant de vous maintenir en bonne santé.

Quelles sont les prestations couvertes par l'Essential Plan ?

Les mêmes prestations que celles des autres régimes de soins, notamment :

- consultations chez le médecin, y compris les spécialistes
- examens prescrits par votre médecin
- médicaments sur ordonnance
- soins aux malades hospitalisés et ambulatoires
- et bien plus encore.